

2. les procédures relatives à la destruction des vieux billets et passeports n'étaient pas satisfaisantes;

3. aucune vérification détaillée de la recette sur place n'a été faite;

Imaginez, aucune vérification détaillée de la recette sur place n'a été faite:

4. la compensation des différences manifestées lors de la réconciliation bancaire n'était pas efficace; et

5. le fait de n'avoir pas installé de ligne électrique qui aurait éliminé les pannes dans le terrain de stationnement a nui au contrôle du nombre de véhicules afférents.

Or, monsieur l'Orateur, quelles leçons devons-nous en tirer? Nous revenons à notre point de départ. A la lecture de ce rapport, on se rend compte que, de toute évidence, ces renseignements auraient dû être donnés à la Chambre il y a longtemps. Si la chose n'a pas été possible, le blâme doit en retomber sur le ministre responsable qui, avec le concours de ses fonctionnaires et de la Compagnie, devait veiller à ce qu'on applique les méthodes reconnues de gestion.

On dira, je le sais, que la Chambre a adopté les crédits, mais à ce stade-là, la Chambre est souvent pressée par le temps et ne peut pas obtenir tous les détails. Au budget de 1968, on trouve cette simple mention: «Exposition universelle de 1967» et six postes, sans détails, sauf le montant de \$6,750,800. Aucun détail. Si nous avions su alors ce que nous savons maintenant, nous aurions bloqué ces crédits, j'en suis persuadé. Voilà qui soulève une autre question. Les crédits sont envoyés actuellement à un comité de 20 membres, ce qui signifie que seules ces vingt personnes ont l'occasion d'entrer dans les détails, même s'il y a bon nombre d'autres députés qui aimeraient poser des questions. Il est à se demander si nous agissons bien en confiant à un comité l'examen des prévisions budgétaires. Je sais que ce procédé présente certains avantages, mais dans le cas qui nous occupe, tant de députés auraient voulu connaître l'affectation des fonds destinés à l'Expo qu'on n'aurait pas pu étouffer l'affaire aussi facilement.

Monsieur l'Orateur, il y a beaucoup de leçons à en tirer. Je ne les ai pas toutes mentionnées, mais il importe de mieux tenir compte des recommandations du comité des comptes publics. Il aurait fallu prendre en considération avec plus de franchise et de respect les suggestions et les recommandations faites à la Compagnie par les vérificateurs. Toutes ces dépenses ont été un étalage de travail bâclé et, selon les propos tenus au comité par les vérificateurs, un gâchis.

• (8.30 p.m.)

Ce fut en effet, j'en suis convaincu, une opération bousillée. Je sais que le temps pressait pour les dirigeants de la Compagnie, qui

[M. Hales.]

s'efforçaient de mettre tout en place dans les délais requis. Mais ces gens furent avertis longtemps avant l'ouverture qu'il serait peut-être difficile de recueillir les derniers fonds et d'en disposer. Je sais que, d'une certaine manière, aucune souplesse ne leur était permise; mais quiconque dirige une affaire doit être prêt à faire face à ces éventualités. Il ne leur fallait certes pas attendre deux mois avant d'obtenir un rapport d'une maison d'avocats-conseils pour savoir ce qu'il convenait de faire. Je ne me répéterai pas et je m'en tiendrai là. J'espère que le Parlement et les responsables de la Compagnie auront tiré la leçon des événements. Si un dirigeant de la Compagnie est un jour chargé par le Parlement de dépenser des deniers publics, j'espère qu'il considérera cet argent comme le sien propre et n'attendra pas deux mois avant de mettre le doigt sur les erreurs.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer? Lui plaît-il d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Sur division

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

#### LE TARIF DES DOUANES—LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

**L'hon. H. E. Gray** (au nom du ministre des Finances) propose que le bill C-140, tendant à modifier le Tarif des douanes et apportant en conséquence une modification à la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, la Chambre attend sans doute de moi quelque explication au sujet de ce bill.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Gray:** Ce bill est fondé sur l'avis de motion des voies et moyens que j'ai déposé à la Chambre le 24 octobre. Comme je l'ai dit ce jour-là, l'avis de motion était sensiblement le même que celui qu'exigeait le bill C-212 au cours de la session parlementaire précédente et qui avait été lu une première fois à la Chambre le 27 juin. Les buts principaux du bill C-140 sont donc de donner force de loi aux propositions présentées dans l'exposé budgétaire du 3 juin, dans la mesure où elles traitent du Tarif des douanes et des questions connexes. Bien entendu, je me contenterai pour l'instant de commenter brièvement les